



Règlements pour le prêt d'équipement de la patinoire BLEU BLANC BOUGE

Il est possible de profiter de ce service sur les plages horaires de prêt d'équipement seulement.

Le prêt d'équipement est dédié exclusivement à une utilisation sur la patinoire BLEU BLANC BOUGE.

Il est interdit d'emprunter de l'équipement pour l'utiliser, le cas échéant, sur la patinoire sans bandes du parc De Mézy ou tout autre lieu.

Si vous empruntez des patins, vous devez porter un casque de protection. Si vous empruntez un bâton de hockey, vous devez porter un protège-cou.

Procédure pour emprunter de l'équipement :

L'utilisateur (18 ans et plus) doit fournir :

- Une carte d'identité avec photo (**permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport ou carte de résident permanent**)
- La date de naissance
- Son numéro de téléphone
- Ses bottes

L'utilisateur mineur (16 ans et moins) accompagné doit fournir :

- La carte d'identité avec photo de l'accompagnateur adulte (permis de conduire, carte d'assurance maladie ou passeport)
- La date de naissance de l'accompagnateur adulte
- Le numéro de téléphone l'accompagnateur adulte
- Ses bottes

L'utilisateur mineur (8 ans à 16 ans) non-accompagné doit fournir :

- Formulaire de prêt pour jeune (disponible au comptoir de prêt)
- Ses bottes

Lors de votre premier prêt, le jeune doit être accompagné d'un adulte pour remplir le formulaire. Celui-ci sera responsable de l'équipement emprunté par le jeune.

Le formulaire de prêt pour jeune est obligatoire pour bénéficier de ce service.

Nous tiendrons un registre des formulaires remplis pour que le jeune puisse profiter du service de prêt d'équipement pour la saison en cours.

Usager de moins de 8 ans non-accompagné :

Les enfants de moins de 8 ans doivent être en tout temps accompagnés d'un adulte.